

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 8 avril 2013

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 13

Date de convocation : 2 avril 2013

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole
BRUCKMANN Jacques (arrivé à 20h00), COLIN Georges, FLICK Guillaume,
GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-
Sébastien, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Pouvoirs :

Absents : FELDMANN Jean-Paul (excusé), SAENGER Tharcisse (non excusé)

Madame le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances du 18 février 2013 et du 4 mars 2013 qui sont adoptés à la majorité moins une abstention (Magnier).

Désignation d'un secrétaire de séance : SIMON Gérard

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte administratif 2013
3. Compte de gestion 2013
4. Budget primitif 2013 et vote des taux d'imposition
5. Chasse : Demande de révision du loyer
6. Acquisition d'une sono pour la salle des fêtes (modification du montant)
7. Eclairage public rue des vergers, rue Ostermatt
8. Création de chemins pédestres
9. Classement sonore des voies (projet d'arrêté préfectoral)

Délibération n° DCM 013-2013**7. Finances locales****7.1 Décisions budgétaires****Compte administratif 2012 et affectation du résultat d'exploitation 2012**

Le Conseil Municipal, après que Mme le Maire se soit retirée et après en avoir délibéré, est d'avis d'approuver le compte administratif 2012, présenté par M. FLICK Daniel, 2^{ème} adjoint au maire, comme suit:

Commune :

<i>Section de fonctionnement :</i>	Dépenses: 203 915,01 €
	Recettes: 1 603 251,50 €
	Excédent de fonctionnement : 1 399 336,49 €

<i>Section d'investissement :</i>	Dépenses: 88 821,73 €
	Recettes: 80 778,81 €
	Déficit d'investissement : 8 042,92 €
	Excédent global de clôture: 1 391 293,57 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 899 336,49 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- 500 000,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 014-2013**7. Finances locales****7.1 Décisions budgétaires****Approbation du compte de gestion**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal.

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif du budget principal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 015-2013**7. Finances locales****7.1 Fiscalité****Budget primitif principal 2013 et vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de voter les taux des contributions directes :

Désignation des taxes	Taux votés en %
Taxe d'habitation	13,90
Foncier bâti	8,06
Foncier non bâti	36,25
CFE (cotisation foncière des entreprises)	16,82

- d'arrêter la balance des dépenses et des recettes du budget primitif 2013
 - Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 1 271 363 €
 - Section d'investissement : Dépenses : 1 690 152 € + 58 227 € de RAR
et recettes : 1 748 379 €
- d'attribuer des subventions :
 - CCAS de Mittelhausen : 478 €
 - Fondation du Patrimoine : 50 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-016-2013

3. Domaine et patrimoine

3.3 Location

Location de la chasse : révision du loyer

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur RAPP, président de l'Association des Chasseurs de la Vallée de Steinbach, lui a fait parvenir un courrier demandant une révision du montant du bail de la chasse. Les arguments présentés sont détérioration de la situation antérieure avec circulation de camions en surnombre et une diminution considérable du territoire. Résultat : plus de gibier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer le nouveau loyer annuel à 2 250 € jusqu'à la fin du bail sans possibilité de renégociation.
- demande au Maire de faire le nécessaire pour obtenir l'indemnisation prévue auprès de RFF,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à la majorité moins 2 contre (Colin, Steinmetz) et 2 abstentions (Arbogast, Magnier)

Délibération n° DCM-017-2013

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

Acquisition d'une sono pour la salle des fêtes

Vu la délibération n° DCM-005-2013 du 18 février 2013, qui décidait de l'acquisition d'une sono pour 5230,49 € TTC,

Considérant qu'un élément a du être rajouté en plus,

Le conseil municipal :

- décide d'acquérir du matériel audio pour un montant de 5 290,12 € HT soit 6 326,98 € TTC selon l'offre de l'entreprise IEC de Geispolsheim,
- autorise Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- décide d'inscrire les crédits budgétaires au compte 2188 du budget primitif 2013,

COMMUNE DE MITTELHAUSEN Séance du 8 avril 2013

- Accepte la participation financière de l'ASLM pour un montant de 5 290 €.
- Cette délibération remplace et annule celle prise le 18/02/2013.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-018-2013

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

Rues des vergers et rue Ostermatt : rénovation de l'éclairage public

Mme le Maire présente au conseil le projet de renouvellement de l'éclairage public pour la rue des Vergers et la rue Ostermatt.

- Elle précise qu'il convient d'acquérir :
 - 5 candélabres pour la rue des Vergers (même modèle que pour la rue des Artisans)
 - 4 candélabres pour la rue Ostermattpour un coût global estimatif de 11 229,54 € TTC selon le devis de l'entreprise INDAL.
- L'installation des luminaires est estimée à 12 740,39 € TTC selon le devis de l'entreprise EIE.
- Nous profiterons également de ces travaux pour déplacer le lampadaire situé à l'angle de la rue des Vergers et de la rue des Roses et ceci avant de mettre l'enrobé sur la partie rétrocedée à la commune pour un coût de 1 788,02 € TTC selon le devis de l'entreprise EIE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le projet de rénovation de l'éclairage public tel que présenté par Mme Le Maire pour un montant global de **25 922,40 € TTC**,
- autorise Mme le Maire à lancer les travaux,
- dit que les crédits budgétaires ont été inscrits au budget primitif 2013.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 019-2013

3. Domaine et patrimoine

3.6 Autre acte de gestion du domaine privé

Création de chemins pédestres sur le ban communal de Mittelhausen

Suite à la délibération n° Dcm 046/2012 du 22 octobre 2012, la commune de Mittelhausen a sollicité la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) pour le projet de création de 3 sentiers de randonnées au départ de l'Hôtel Restaurant L'Etoile qui passent par les bans des communes de Mittelhausen, Hohatzenheim et Wingersheim. Ce projet émane du restaurateur qui souhaite développer l'attractivité de son établissement, par le biais de l'Association Alsace Insolite dont il est membre et qui propose par le biais d'une charte des circuits de randonnées (1h, 2h, 3h). L'étude a été réalisée par la Fédération Française de Randonnée pédestre qui travaille en partenariat avec la CCPZ notamment pour le GRP. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CCPZ dans le cadre de sa compétence tourisme et financera l'investissement matériel estimé à 3 000 €. Les frais d'études et de mise en place évalués actuellement à 3 000€ environ seront répartis entre les trois communes concernées et le restaurateur. L'entretien sera à la charge des communes respectives.

COMMUNE DE MITTELHAUSEN Séance du 8 avril 2013

Des conventions seront mises en place entre la CCPZ, la FFRP, les communes, les Associations foncières et le restaurateur pour définir les droits et devoirs de chaque tiers. Les exploitants agricoles, les AF et les communes seront directement consultés pour le balisage.

Après l'exposé de Madame le Maire, **le conseil municipal** :

- participe financièrement à hauteur d'environ 800 € pour les frais d'étude et de mise de place,
- autorise Madame le Maire à signer la convention entre la Communauté du Pays de la Zorn, la Fédération Française de randonnées, les communes, les associations foncières et le restaurateur, et tout document relatif à ce dossier,
- dit que les crédits budgétaires ont été inscrits au budget primitif 2013.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 020-2013

9. Autres domaines de compétence

9.1 Autres domaines de compétence des communes

Projet de classement sonore

Mme le maire présente au conseil municipal le projet préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Bas-Rhin dont Mittelhausen est inscrit au titre de la LGV Est (catégorie 1 – largeur de secteur de part et d'autre de l'infrastructure 300m).

Le conseil municipal après en avoir délibéré en a pris acte.

Adopté à l'unanimité

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 8 avril 2013

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel